

Transfert des compétences sur l'architecture à la Culture: premières réactions

Les professions et les institutions concernées par le transfert des compétences sur l'architecture au ministère de la Culture commencent à réagir à cette nouvelle donne, et aux premiers éléments de la politique de l'architecture annoncée par le ministre de la Culture, Philippe Douste-Blazy («Le Moniteur» du 6 octobre). Des réactions parfois tranchées, mais la plupart en demi-teinte, dans l'attente des précisions que devraient apporter les négociations budgétaires et les arbitrages en cours. Quoi qu'il en soit, cette réforme impose de resituer les rôles et les actions, et suscite nombre d'assemblées générales et de prises de position, dont nous donnons un premier aperçu. A suivre.



CONSEIL DE L'ORDRE Relire la loi sur l'architecture

Pour le président du Conseil national de l'ordre des architectes, Rémi Lopez, «le changement de tutelle, annoncé à la faveur des arbitrages de l'été, laissait planer un doute sur les raisons qui avaient inspiré cette décision». A la rentrée, les difficultés du «découpage» des anciennes compétences de la direction de l'architecture et de l'urbanisme ont fait craindre le pire.

L'architecture n'est pas la Bosnie! Le ministre de la Culture précise ses intentions et ses objectifs. Il affirme sa volonté de «défendre l'architecture et les architectes». De mémoire de responsable professionnel, c'est la première fois qu'un ministre chargé de l'architecture fait une telle déclaration.

Je n'aurai pas la naïveté de croire que cette affirmation règle tous les problèmes, mais elle crée un climat de confiance. C'est important en cette période de crise, l'une des plus graves que les architectes et leurs partenaires aient connues depuis longtemps. Il reste à souhaiter que les derniers arbitrages donnent le plus rapidement possible toute la force et la cohérence souhaitable à une administration centrale ouverte sur la ville et sur l'art urbain, capable de mener à bien la réforme de l'enseignement, celle des

concours, et relancer la promotion de l'architecture. En septembre 1975, les architectes manifestaient rue de Valois pour obtenir le vote de la loi sur l'architecture! Vingt ans plus tard, sans regret et sans nostalgie, nous devons, tous ensemble, nous livrer à une «relecture» de ce texte fondateur du renouveau de la création architecturale dans notre pays.»

ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ETAT

Des positions divergentes

Selon qu'ils appartiennent à la spécialité «patrimoine» ou «aménagement-urbanisme» (voir encadré), les architectes et urbanistes de l'Etat réagissent différemment au transfert. D'un côté le président des architectes des bâtiments de France, Alain Marinos, accueille avec optimisme ce changement de tutelle, et cible le débat sur le maintien du caractère interministériel du corps. Il est question, en effet, de substituer à ce «caractère» un «statut» interministériel, qui, en langage administratif, faciliterait moins, selon Alain Marinos, des détachements dans tous les ministères. «Plus que jamais, résume-t-il, notre rôle est de donner une vocation culturelle à tous les secteurs du cadre de vie.»

A la tête de l'association représentative des urbanistes

de l'Etat, Aude Dufourmantelle réclame, au contraire, le maintien de la partie «urbanisme» du corps sous la tutelle du ministre de l'Equipement «qui est le mieux placé pour la gérer».

«Non seulement, explique la présidente, parce que l'urbanisme reste du ressort de l'Equipement et qu'il est nécessaire que les métiers de la ville et du territoire restent rattachés au ministère de l'Equipement dès lors que celui-ci conserve les compétences de l'urbanisme, mais aussi parce que les urbanistes ont vocation à être des partenaires et non des acteurs extérieurs dans les processus de fabrication des bâtiments et des sites. L'architecture n'est pas un acte de création isolé.»

Une motion cosignée par les syndicats CFDT, FO, CGT et par l'association a été rédigée dans ce sens le 5 octobre.

Optimisme chez les uns, inquiétude chez les autres, cette divergence de vues ne départage pas strictement les deux filières, à l'heure où le passage d'une spécialité à l'autre s'assouplit. Elle exprime cependant, au-delà d'une croyance commune dans le rôle de l'architecte, des différences de culture et de métier qui subsistent deux ans après la fusion des deux corps.

Après plusieurs mouvements de grève, les ABF ont saisi l'occasion de cette fusion pour mieux imposer leur autorité, et obtenir une revalorisation de leur statut. Ils affichent désormais une

identité moins patrimoniale que par le passé et font valoir le poids de leur «avis conforme» sur l'évolution des sites et des espaces sensibles.

Un peu en retrait parce que moins nombreux, et surtout occupant des postes plus variés, les urbanistes de l'Etat disent n'avoir gagné dans cette fusion que l'avantage du nombre, qui ne compense pas, selon

eux, l'érosion de leur autorité. Craignant d'être isolés dans leur métier spécifique, ils demandent une gestion séparée des deux filières dans les deux ministères concernés, et espèrent qu'un développement et une revalorisation de leur spécialité permettra d'imposer leur rôle de liant, utile bien que peu voyant, entre l'architecture et l'aménagement. P.J.

Les deux filières AUE

Depuis la fusion de 1993, le corps de architectes et urbanistes de l'Etat (AUE) réunit l'ancien corps des architectes des bâtiments de France (créé en 1946) et celui des urbanistes de l'Etat (créé en 1941). Il est composé de deux filières non étanches: «patrimoine» et «aménagement-urbanisme»:

Spécialité «patrimoine architectural et urbain»

● Effectifs: 178.

● Formation: école de Chaillot puis concours (ou commission interne pour les urbanistes de l'Etat).

● Travaillent surtout au sein des services départementaux d'architecture (SDA) dont l'effectif total est de 790 agents. Les SDA ont vocation à «promouvoir une architecture, un urbanisme et des paysages de qualité s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant».

● Principales missions: – entretien des immeubles classés;

– avis conforme sur les permis de construire aux abords de monuments historiques, dans les ZPPAUP et les secteurs sauvegardés, avis simple pour les sites inscrits.

Spécialité «aménagement-urbanisme»

● Effectifs: 147

● Formation: environ 90% d'architectes, 10% d'ingénieurs. Recrutés par concours puis formés pendant un an à l'Ecole des ponts et chaussées (ou commission interne pour les ABF)

● Fonctions: 112 d'entre eux sont en poste au ministère de l'Equipement, dont 62 dans les directions régionales et départementales de l'équipement avec quatre directeurs départementaux et un directeur régional. Autres postes dans les services constructeurs de plusieurs ministères, dans les écoles d'architecture (huit directeurs), dans les services techniques des grandes villes, organismes d'HLM, etc.